

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2021

Date affichage : 07 juillet 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Claude NEREAU, Gaëtan BUREAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF

Etaient excusés : Claire RAMBEAU-LEGER et Nathalie CHATEFAU

Monsieur Claude NEREAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

OBJET : Recrutement CDD pour 2 mois d'un agent « non titulaire » pour faire face aux besoins liés aux activités de l'accueil de la Mairie (en application de l'Art 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent non-titulaires pour faire face aux besoins liés aux activités de l'accueil de la Mairie du groupe scolaire de la commune,

Sur le rapport de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, approuve :

Le recrutement à compter du 02 septembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2021 d'un agent « non titulaire » au grade d'Adjoint Administratif Territorial 1^{er} échelon, pour faire face aux besoins liés aux activités de l'accueil de la Mairie.

Cet agent assurera les fonctions d'agent d'accueil téléphonique et physique, gestionnaire de plannings et de prises de RDV.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 354, majoré 332 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

LE MAIRE,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF**

